



Avenant au Contrat de Ville de Saverne

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Sommaire

Préambule

Eléments de contexte	Page 3
Méthode d'élaboration du protocole	Page 4

Article 1 : éléments relatifs au contrat initial	Page 6
---	--------

Article 2 : éléments de bilan et évaluation du Contrat de Ville	Page 7
Proposition de méthode pour l'évaluation	Page 7
Bilan 2015-2019 du Contrat de Ville	Page 9
Eléments d'évaluation des agents du CSC sur la participation citoyenne au Contrat de Ville	Page 16
Eléments d'évaluation des membres du Conseil citoyen sur la participation de cette instance au Contrat de Ville	Page 18

Article 3 : mobilisation des politiques publiques	Page 19
--	---------

Article 4 : objet de l'avenant en termes d'enjeux pour un « projet de quartier » partagé	Page 20
Priorité transversale : favoriser la mobilité	Page 20
Pilier emploi et insertion professionnelle	Page 21
Pilier cadre de vie et habitat	Page 26
Pilier cohésion sociale	Page 29
Axes transversaux : prévention de la radicalisation, égalité femmes/ hommes et lutte contre les discriminations	Page 32

Article 5 : participation citoyenne	Page 33
Eléments de bilan sur le Conseil citoyen	Page 33
Perspectives	Page 34

Article 6 : modalités de gouvernance	Page 35
Gouvernance du Contrat de Ville Saverne	Page 35
Axes d'amélioration	Page 37
Modalités de soutien aux associations	Page 37

Annexes	Page 39
----------------	---------

Préambule

1) Éléments de contexte

Au niveau national

La Politique de la Ville est une politique de lutte contre les inégalités avec une approche territorialisée, qui tente de limiter ce qu'on appelle parfois « l'effet quartier ». Le Contrat de Ville en cours à Saverne s'inscrit pleinement dans cet enjeu de long terme.

A l'issue d'une démarche, démarrée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la Politique de la Ville, le Président de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Education, Emploi, Logement et Lien social. Ces programmes ont été traduits en 40 mesures (*cf. annexes*), certaines étant conditionnés à des critères spécifiques.

La circulaire du Premier Ministre publiée le 22 janvier 2019 relative à « la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » invite ensuite à une rénovation des Contrats de Ville. Par la loi de finances pour 2019, les Contrats de Ville seront prolongés jusqu'en 2022, avec maintien des mesures liées, notamment l'abattement sur la taxe foncière sur la propriété bâtie pour les bailleurs en QPV.

La rénovation des Contrats de Ville doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités. Il s'agit donc de produire un « protocole d'engagements renforcés et réciproques » qui constituera un avenant au Contrat de Ville existant.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'Etat et les engagements partenariaux, pris en particulier avec les collectivités, via le Pacte de Dijon, et les entreprises, via le PAQTE - Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises.

Dans cette perspective, les objectifs de ces protocoles sont donc de :

- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (les besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours
- clarifier et opérationnaliser les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville

- articuler les enjeux des territoires en Politique de la Ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet de territoire en articulant toutes les politiques publiques
- réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils citoyens et l'explicitier
- décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat.

Au niveau local

Ville moyenne de 12 000 habitants, Saverne est la ville centre essentielle pour un bassin de vie de près de 200 000 personnes, sur un territoire interdépartemental, principalement rural. Sous-préfecture du Bas-Rhin, Saverne est un pôle de services publics, un pôle économique, artisanal et commercial, un pôle d'enseignement, mais aussi un pôle culturel et sportif.

Le 19 septembre 2018, une convention cadre pluriannuelle « Cœur de Ville » a été signée par la Ville, l'Etat et différents partenaires. Le programme « Action cœur de ville » engage le Gouvernement sur la durée de la mandature et les partenaires publics et privés.

Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de cette ville dite « moyenne » ou « intermédiaire », en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets. Ces projets visent à renforcer le « Cœur de Ville » et à développer son attractivité.

Ces actions bénéficieront au QPV dans la mesure où une partie des Quartiers Est est très proche du centre-ville.

2) Méthode d'élaboration du protocole

L'enjeu est de tirer profit de tous les documents produits dans le cadre des 4 premières années de fonctionnement, et notamment de ceux issus de la démarche d'évaluation. Il s'agit d'identifier ce qui constitue les enjeux prioritaires pouvant donner lieu à des moyens et/ou des partenariats renforcés.

La réflexion porte autant sur les enjeux thématiques que sur les modalités de mise en œuvre (gouvernance, ingénierie, participation citoyenne, partenariat associatif).

A travers la rénovation des Contrats de Ville, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- « relire » le Contrat de Ville à l'aune des constats issus de plusieurs années de fonctionnement sachant que de nombreux éléments de contexte peuvent avoir évolué
- assurer la prise en compte des priorités gouvernementales en identifiant les territoires qui peuvent en bénéficier
- repenser les Contrats de Ville en optimisant l'intervention des collectivités comme de l'Etat

- optimiser l'intervention des autres partenaires en créant des partenariats, par exemple avec les entreprises via la déclinaison du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) et/ou en les consolidant (lien avec les associations)
- articuler la réflexion sur les QPV à d'autres politiques publiques comme la stratégie nationale pauvreté, le plan national de santé ou encore l'égalité femmes-hommes.

Ce protocole a été élaboré sur la base d'une trame fournie par l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) et s'appuie sur divers documents de référence :

- la Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- les documents relatifs au Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
- le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des Conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)
- les documents produits dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville (démarche menée en mai et juin 2019)
- les bilans produits depuis 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat
- des compte rendus de COPIL et de COTECH
- des comptes rendus des réunions des 3 groupes de travail QPV thématiques
- des compte rendus de réunions de travail avec divers partenaires
- la note d'information et proposition : « Pour un protocole d'engagements renforcés et réciproques – 2019/2022- » validée en COPIL du 9 avril 2019 .

L'élaboration de ce protocole repose sur la démarche suivante :

Mai-juin 2019	Échanges avec les partenaires pour travailler sur les enjeux prioritaires et les engagements, lors des réunions des groupes de travail thématiques ou par téléphone/ mail
Juillet	Premier projet de protocole rédigé par la Chef de projet
1^{ère} quinzaine d'août	Projet de protocole présenté en interne et à l'Etat via le Délégué du Préfet / Travail sur les modifications
21 août	Envoi aux partenaires pour relecture en vue du COPIL/ Amendements
Début septembre	Réunion avec le Conseil citoyen pour présenter le protocole et échanger

4 septembre	COPIL d'échanges et de validation du projet de protocole
Mi-septembre	Finalisation du protocole suite au COPIL
Septembre- octobre 2019	Validation par les instances délibérantes des différents signataires

Article 1 : éléments relatifs au contrat initial

Le QPV « Quartiers Est » était en 2015 un territoire « entrant », c'est-à-dire nouveau dans la Politique de la Ville.

Le Contrat de Ville de Saverne a été signé le 8 juillet 2015 par les signataires suivants :

- Ville de Saverne
- Préfecture du Bas-Rhin
- Communauté de Communes
- Conseil départemental
- Région Grand Est
- Académie de Strasbourg
- Ministère de la justice
- CAF
- Pôle emploi
- Agence régionale de santé
- Caisse des dépôts, devenue Banque des territoires
- Les bailleurs DOMIAL et OPUS67

Les enjeux majeurs identifiés au moment de la signature étaient les suivants :

- le « vivre ensemble »
- l'intégration notamment par l'apprentissage du français
- l'accompagnement des jeunes : de la petite enfance à la situation d'emploi
- la lutte contre la précarité
- la requalification et la valorisation des quartiers Est.

L'article 2 du présent protocole s'attachera à revenir sur ces enjeux et sur les objectifs liés à ces enjeux, et précisera les résultats obtenus.

Article 2 : éléments de bilan et évaluation du Contrat de Ville

1) Proposition de méthode pour l'évaluation sur la participation citoyenne au Contrat de Ville

Cette proposition se basait sur la méthodologie proposée par l'Observatoire Régional à l'Intégration et à la Ville (ORIV) dans le cadre de 2 journées de formation sur l'évaluation du Contrat de Ville, suivies en 2018.

Elle est également le fruit d'un travail mené avec la Chef de projet du Contrat de Ville Haguenau – Bischwiller – Kaltenhouse, un chargé de mission Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que le Délégué du Préfet.

Cadrage de la démarche

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les collectivités signataires d'un Contrat de Ville avaient obligation de mener une évaluation à mi-parcours et une à la fin du Contrat de Ville.

Au-delà de la réponse aux obligations légales, l'évaluation devait être vue comme une *opportunité pour questionner et analyser de manière participative* la mise en œuvre, le fonctionnement et les éventuels résultats produits par le Contrat de Ville. Ce travail pouvait mener à des réajustements de l'appel à projets, des travaux des groupes de travail thématiques, de l'approche des acteurs... Les préconisations découlant de l'évaluation viendraient alimenter le présent protocole.

Un tableau de bord des objectifs du Contrat de Ville assortis d'indicateurs était annexé au Contrat de Ville. Dans un premier temps, il était intéressant de voir collectivement si les objectifs ont été atteints à ce jour, et si non, pourquoi.

Mais se limiter à ce travail ne suffisait pas. En effet, l'évaluation devait répondre à quelques questions ciblées et jugées indispensables par la collectivité pilote du Contrat de Ville, sur des thématiques à choisir. Le choix de ces « *questions évaluatives* » et des thématiques à évaluer était essentiel, car il conditionnait la méthode d'évaluation à mettre en œuvre.

Une proposition avait d'ores et déjà été faite suite à la formation sur l'évaluation des Contrats de Ville suivie par le service Politique de la Ville en 2018. L'évaluation pouvait porter sur la *participation citoyenne, et notamment l'apport du Conseil citoyen au pilier « cadre de vie »*. Au vu des moyens disponibles pour cette démarche, travailler sur cette thématique phare paraissait intéressant.

Quelques questions évaluatives pouvaient être formulées comme :

- l'animation et l'accompagnement du Conseil citoyen participent-ils à la dynamique du Contrat de Ville ?
- dans quelle mesure les actions conduites par le Conseil citoyen sont-elles articulées au Contrat de Ville ?

- dans quelle mesure le Conseil citoyen contribue-t-il à l'amélioration du cadre de vie ?

Mais aussi :

- quelle image ont les habitants du quartier aujourd'hui ? A-t-elle changé par rapport à 2015 ?

- quelle est la plus-value du Contrat de Ville pour le quartier par rapport au droit commun ?

L'évaluation a aussi montré le besoin *d'actualiser le diagnostic* quantitatif, notamment les données sociales. En effet, celui-ci date de 2014-2015 et commence à être caduque sur certains aspects. Le diagnostic « qualitatif » a quant à lui un peu moins évolué

Il s'agira donc de recueillir les données socio-démographiques, économiques, socio-culturelles, scolaires, ainsi que les données sur les logements (niveau de revenus, taux de pauvreté, niveau de chômage, part des familles monoparentales, niveaux de formation, etc.).

Le CCAS et le service Politique de la Ville pourront mener conjointement cette mise à jour du diagnostic, en faisant appel aux acteurs du territoire pour collecter des données dans un délai imparti.

Pilote politique de l'évaluation

Le Maire représenté par le Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville

Pilote technique

Chef de projet Politique de la Ville en lien avec le délégué du Préfet

Il était proposé qu'un temps de travail interne avec l' élu en charge de la Politique de la Ville et le service Politique de la Ville se tienne pour valider les questions évaluatives et réfléchir aux moyens d'y répondre.

Il était également proposé qu'un temps de travail sur ces questions évaluatives ait lieu avec le CSC (*cf. page 15*).

Afin de limiter le nombre de réunions, le groupe de travail existant « cadre de vie et participation citoyenne » a travaillé sur ces questions évaluatives.

Calendrier prévisionnel / réalisé de la démarche d'évaluation et d'élaboration du protocole

5 mars	présentation de cette proposition de démarche au Maire, au conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville et à la directrice de cabinet	Réalisé
6-8 mars	présentation de la proposition au délégué du Préfet	Réalisé
12 mars	présentation de la proposition au COTECH du Contrat de Ville pour échanges et validation	Réalisé
Fin mars	séance de travail avec les agents de la Ville sur le tableau de bord puis sur le zoom « participation citoyenne » (questions	Réalisé mi-mai

	évaluatives)	
Fin mars	séance de travail avec le Conseil citoyen	Réalisé mi-mai
9 avril	présentation de la trame de l'évaluation en COPIL Contrat de Ville pour validation et mobilisation des partenaires	Validation de la proposition de méthode uniquement
Avril-Mai	réunions des groupes de travail, réunions complémentaires, réunion Conseil citoyen, collecte des données...	Réalisé en mai / juin
Juin	traitement des données, analyses partagées et rédaction des compte rendus	Réalisé en juillet
Début juillet	transmission du projet de protocole en interne et au délégué du Préfet pour relectures	Réalisé début août
Septembre	<i>Finalisation du protocole</i>	Réalisée fin août/ début septembre
	<i>Restitutions (en interne, Conseil citoyen + habitants, COPIL)</i>	Réunion Conseil citoyen le 3 septembre, COPIL le 4

En raison du calendrier, la démarche d'évaluation s'est au final fondue dans la démarche d'élaboration du protocole d'engagements, permettant d'alimenter ce dernier.

2) Bilan 2018-2019 du Contrat de Ville

2-4) Eléments de bilan pour 2018

L'année 2018, année de mi-parcours du Contrat de Ville, marque la consolidation des actions menées et de développement de nouveaux groupes de travail sur des thématiques fortes : cadre de vie et participation citoyenne, emploi et formation.

Le partenariat local s'est encore renforcé, autour d'une meilleure connaissance des habitants et de leurs problématiques. 17 actions inscrites dans l'appel à projets sont menées sur le QPV « Quartiers Est », qui se répartissent comme suit : une action dans le pilier emploi, deux actions dans le pilier cadre de vie, 10 actions dans le pilier cohésion sociale et 4 subventions d'ingénierie, représentant 193 000€ environ accordés. De nombreuses actions sont également menées en dehors de l'appel à projets, témoignant d'une dynamique positive.

I. Pilier cohésion sociale : enjeux de « vivre ensemble », d'accompagnement des habitants, d'intégration par l'apprentissage du français, de lutte contre la précarité

Ce pilier concentre toujours la grande majorité des actions du Contrat de Ville qui interviennent dans les domaines :

- de l'apprentissage et la maîtrise de la langue française

- de l'accès aux droits
- de la pratique sportive pour toutes et tous
- de l'amélioration du cadre de vie
- de la réussite éducative, de la participation citoyenne.

-

Le développement d'actions nouvelles permet d'étoffer l'offre en faveur des habitants, notamment autour de la lutte contre les discriminations, de l'appropriation d'espaces urbains via le numérique et de l'animation estivale.

Objectifs atteints sur le pilier cohésion sociale

- développer la médiation sociale de proximité (adulte relais emploi, adulte relais tranquillité publique, médiateur OPUS67...)
- renforcer la présence du CSC sur le secteur Sources (tournée des quartiers, actions ponctuelles...)
- développer des actions de soutien à la parentalité (actions menées par la référente famille QPV)
- définir et mettre en œuvre un programme de réussite éducative (*voir zoom ci-dessous*)
- développer l'accès à la culture pour les enfants et les jeunes, en s'appuyant notamment sur la lecture publique (projets de la Bibliothèque, du service culture...)
- développer la pratique sportive chez les habitants (action sport santé femmes, interventions de REDOM jeunes pour lutter contre le surpoids chez les jeunes).

Zoom sur le Programme de réussite éducative

Eléments de bilan 2018

- 35 enfants et adolescents de 6 à 15 ans suivis en 2018
- différentes activités proposées en petit collectif en plus de l'inscription automatique à l'aide aux devoirs (CLAS)
- équipes pluridisciplinaires de soutien mensuelles
- travail du coordonnateur en lien avec le CSC (service jeunesse, référentes famille), la Bibliothèque, la Mission locale...
- difficulté à mobiliser les parents dans le parcours de leur enfant
- moyens humains : un coordonnateur et animateur (1 ETP), une animatrice référente de parcours (0,3 ETP), appui du Chef de projet (0,20 ETP)
- départ du coordonnateur le 15 septembre 2018 et recrutement d'une nouvelle coordinatrice au 1er janvier 2019, intérim assuré dans l'intervalle
- 80 600 € de budget global en 2018 : 5000 € CAF / 60 000 € CGET / 15 600 € Ville.

II. Pilier cadre de vie : enjeu de requalification et de valorisation des quartiers Est

- le groupe de travail QPV « cadre de vie et participation citoyenne », créé au printemps 2018 a particulièrement travaillé sur la gestion des incivilités des locataires et le développement des projets citoyens. Deux membres du Conseil citoyen ont participé à une des réunions.
- des secteurs posant des problèmes de tranquillité publique ont été repérés, en lien avec les bailleurs
- l'axe de travail fort du Conseil citoyen est l'amélioration du cadre de vie des habitants et la valorisation des espaces extérieurs. Deux actions sont menées dans ce domaine, qui favorisent la co-construction avec les habitants.
- concernant la tranquillité publique, 2018 a été marquée par des départs d'incendies nombreux (feux de poubelles, de buissons...) dans le quartier et un sentiment d'insécurité. L'été a été calme. Depuis début octobre, un adulte relais tranquillité publique est présent sur le quartier et une amélioration de l'ambiance du quartier a été remarquée.
- les conventions tripartites entre l'État, les bailleurs OPUS 67 et DOMIAL et la Ville de Saverne sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ont été signées en 2016 pour la période comprise entre 2016 et 2018. Ces conventions engagent les bailleurs pour des actions de sur-entretien de leurs patrimoines en quartiers prioritaires. Un travail autour des questions du vivre-ensemble, de la gestion des déchets et de l'appropriation des espaces a été mené. Ces conventions permettent d'améliorer les relations et le travail partenarial avec les deux bailleurs, acteurs du Contrat de Ville. OPUS 67 a notamment recruté un Chargé de mission cohésion sociale et DOMIAL développe un programme d'actions en vue d'améliorer la gestion des déchets et de réduire les coûts des charges pour les locataires, en lien avec le SMICTOM. Les conventions ont été reconduites pour la période 2019-2020 après travail avec les bailleurs. Les actions à destination des locataires type café quartier peinent à mobiliser même quand le thème abordé est la réduction des charges.
- proposition de la Ville et du CSC de faire du nettoyage autour du city stade des Sources et de faire une action autour du graffiti pour embellir un des murs. Une fresque a été réalisée avec des jeunes du CSC à l'été 2018, financée par le CGET dans le cadre du Contrat de Ville.

Objectifs atteints sur le pilier cadre de vie

- requalifier le secteur rue Ruth suite à la résorption d'une friche économique (city stade, nouvelle aire de jeux à venir)
- améliorer la sécurité routière (nouveaux passages piétons installés grâce à un repérage du Conseil citoyen, nouveaux panneaux)
- valoriser l'école maternelle par sa réhabilitation (travaux en 2017, fresque artistique inaugurée en juin 2018)

- animer une veille avec le Conseil citoyen sur le cadre de vie (réunions mensuelles, diverses actions menées)
- réhabilitation de certains logements programmée aux Gravières (OPUS67-EIFFAGE).

III. Pilier emploi : enjeu d'accompagnement des habitants vers l'emploi

- la présence d'un adulte relais emploi insertion, embauché par la ville et basé à la Mission locale, a permis de suivre 82 jeunes éloignés de l'insertion professionnelle et de créer plus de liens entre les institutions et la population. L'adulte relais ayant intégré l'équipe de la Mission locale à la rentrée, le recrutement d'une nouvelle personne est en cours.
- le groupe de travail QPV « accès à l'emploi et à la formation », créé au printemps 2018, mobilise fortement les partenaires de l'emploi et de la formation. Le groupe a notamment travaillé sur les thèmes « développer le lien entre entreprise et quartier » et « améliorer l'accès à la formation et à l'apprentissage ». Le travail va être poursuivi sous forme d'ateliers de mise en œuvre d'actions concrètes.
- le nombre d'actions agissant sur l'accès à l'emploi et à la formation est très faible en 2018 : il s'agit d'une action du CIDFF. Des permanences du « Bureau d'aide individualisée vers l'emploi » ont lieu tous les 15 jours dans le secteur des Sources : elles visent à travailler sur les freins à l'emploi des femmes du QPV avec une approche alternant suivi individuel et ateliers collectifs.
- Un travail a été mené sur la mobilité sous forme d'échanges avec les différents acteurs du territoire et un RV de travail avec l'association MOBILEX le 29 août
- le QPV de Saverne est inscrit dans le réseau des acteurs de la charte Entreprises et quartiers, démarche pilotée par la Maison de l'emploi de Strasbourg. Cette charte sera remplacée dès la rentrée 2019 par le PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises).
- participation du Chef de projet Contrat de Ville au Comité d'animation économie emploi du bassin de Saverne afin de travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation.

Il s'agit aussi de prendre en compte les différentes actions hors programmation mises en œuvre, notamment dans le champ de l'emploi :

- action quotidienne de l'adulte relais « emploi-insertion » auprès des publics éloignés de l'emploi jusqu'en septembre 2018
- action d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour des bénéficiaires du RSA, pilotée par le Conseil départemental: 29 jeunes concernés, dont quelques-uns résident en QPV
- action « Snap pro » organisée par l'adulte relais jusqu'à la rentrée 2018 : rencontre entre des chefs d'entreprise et toute personne intéressée par un témoignage sur le monde du travail

- action « parrainage » pilotée par la Mission locale : 35 jeunes parrainés dont 10 résident en QPV
- stages BAFA organisés par le CSC pour des jeunes dont certains résident en QPV et jobs d'animation ciblés sur les jeunes résidant en QPV.

Zoom sur le partenariat avec Pôle emploi

Le partenariat avec Pôle emploi s'est progressivement développé en 2018.

Une action emploi formation a été organisée le 11 décembre 2018 avec le GRETA Nord Alsace au local CSC des Gravières. Les demandeurs d'emploi du QPV étaient convoqués et pouvaient bénéficier d'un bilan par un conseiller, d'orientations vers des formations du GRETA, de mise en relation avec des entreprises qui recrutent. 44 personnes étaient présentes, 47 prescriptions ont été faites (2 prescriptions par personne dans certains cas). Cette action « en pied d'immeuble » sera reconduite.

Objectifs partiellement atteints sur le pilier emploi

- identifier les demandeurs d'emploi du QPV et leurs besoins pour mettre en œuvre des actions spécifiques (en cours avec Pôle emploi)
- mettre en place une orientation professionnelle en lien avec les réalités économiques territoriales.

2-6) Eléments de bilan 1^{er} semestre 2019

Pilier emploi

- au printemps 2019, un projet de parcours numérique pour les usagers des sites internet des différentes institutions (Pôle emploi, CAF, sécurité sociale...) a été mené pour favoriser l'autonomie des demandeurs d'emploi. Une réunion d'information collective a eu lieu au local CSC des Gravières puis des ateliers en petit collectif et des cours de mise à niveau informatique au GRETA ont été dispensés aux personnes volontaires.
- une action d'insertion professionnelle sur le modèle des « activités rémunérées à la carte » de la Maison de l'emploi de Strasbourg est en cours sur le chantier de réhabilitation de logements EIFFAGE, aux Gravières. Deux demandeurs d'emploi du QPV ou bénéficiaires du RSA peuvent travailler une journée par semaine pendant 2 mois, sur une mission de démantèlement de châssis de fenêtre et de tri des matériaux. L'action est portée et financée en partie par Entraide emploi. Elle est coordonnée par la Ville, en lien avec la Maison de l'emploi, l'UTAMS, la Mission locale, Pôle emploi et le bailleur OPUS67 qui participe au financement. L'action va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année et va donner lieu à une réflexion sur la mise en place plus pérenne de chantiers d'insertion.

- 10 parrainages de jeunes sont en cours par la Mission locale et une action de découverte des métiers dans les entreprises avec « Entreprendre pour apprendre » est programmée pour le 3 octobre (dispositif de mini entreprise)
- l'action d'insertion professionnelle pour une centaine de jeunes bénéficiaires du RSA se poursuit, pilotée par le Conseil départemental (UTAMS). Les résultats sont très encourageants.

Pilier cadre de vie

- le bailleur DOMIAL a mis en place une permanence mensuelle pour les locataires, la responsable de secteur ainsi que le médiateur DOMIAL sont présents. Peu de locataires se déplacent, ils vont donc à présent à la rencontre des locataires.
- une action autour du tri dans les bacs jaunes a été menée depuis janvier 2019 par le SMICTOM (Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères de la Région de Saverne) en lien avec les bailleurs. L'objectif est de faire passer le message qu'un meilleur tri permet une réduction sensible des charges sur les ordures ménagères résiduelle. L'action comprend un passage en porte à porte des ambassadrices du tri auprès des locataires et la correction des erreurs de tri par une personne d'Entraide emploi. Les résultats sont très encourageants, le tri s'est amélioré.
- l'implication des habitants dans le cadre du projet Contrat de Ville « SaveRNE, la République de nos envies » se développe : travail sur l'environnement sonore, visuel, réflexion sur du mobilier urbain, projection dans la ville de demain...

Pilier cohésion sociale

- le projet de partenariat interprofessionnel entre une enseignante de l'école maternelle des Gravières et une éducatrice de jeunes enfants (EJE) a été mis en œuvre pendant deux mois. Les résultats sont très intéressants : cette présence permet de dégager du temps pour l'observation des enfants. L'observation permet de mieux analyser les progrès des enfants : amélioration de la motricité, du langage, du positionnement par rapport aux autres (« compétences psychosociales »). L'apport positif pour les pratiques professionnelles des deux côtés est souligné. Ce projet est particulièrement pertinent dans cette école située au cœur du QPV, qui reçoit une majorité d'enfants habitant dans le quartier et qui rencontre des problèmes de maîtrise du langage, de difficultés de socialisation, ...
- le projet de spectacle « Young Arthur », piloté par la Chapelle rhénane avec les classes de l'école élémentaire des Sources et deux classes du collège des Sources a été mené jusqu'aux 5 représentations publiques à l'espace Rohan. Le résultat était impressionnant pour le public, le grand travail effectué par les artistes et les enfants a été ressenti par tous, l'inclusion d'enfants atteints d'un handicap est un point fort à souligner. De nombreux parents venaient à l'espace Rohan pour la première fois et

un travail d'accompagnement a été mené avec certains parents pour les encourager à venir dans ce lieu inconnu et qui leur paraissait inaccessible.

- le festival de cultures urbaines « Street Sav » porté par le CSC en lien avec le service culture a été un succès : public nombreux, diversité des activités proposées (BMX, graffiti, slam, danse hip hop, acrobaties urbaines, street foot), qualité des intervenants, implication très forte des jeunes du CSC...
- le projet Contrat de Ville « Carriole à livres » porté par la Bibliothèque municipale est en cours de mise en œuvre : plusieurs carrioles vont être construites avec la participation de jeunes du CSC et du PRE, le prototype est déjà prêt. Ces carrioles sillonneront le quartier dès la fête de la Bibliothèque mi-septembre.
- la Bibliothèque municipale enregistre une amélioration croissante du nombre d'abonnements des habitants en QPV depuis 2015.
- l'action d'intégration « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) se poursuit avec succès à l'école des Sources avec une vingtaine de personnes.
- un spectacle-débat sur le harcèlement scolaire, problématique malheureusement d'actualité, devrait avoir lieu fin 2019 au collège des Sources.

Zoom sur le Programme de réussite éducative

- travail mené pendant le 1^{er} semestre 2019 sur l'intervention du PRE : procédures, charte de confidentialité, composition de l'EPS...
- nouveaux membres dans l'EPS (assistante sociale du service social en faveur des élèves, psychologue du RASED, travailleurs sociaux...) qui constituent un pilier fondamental pour les parcours des enfants
- construction de parcours individualisés pour les enfants qui étaient suivis : 20 parcours environ aujourd'hui
- parcours longs (1 an) ou courts (quelques mois) en fonction des objectifs fixés
- familles rencontrées à leur domicile
- atelier PRE autour du langage pour les enfants scolarisés en école maternelle qui a démarré en mai, les premiers résultats sont très encourageants et la participation des parents est bonne
- travail en cours sur l'extension du PRE hors QPV, dans le cadre de l'appel à projets du plan pauvreté piloté par l'Etat et co-signé au niveau local par le Conseil Départemental. Cette extension ne serait pas un PRE à proprement parler mais un dispositif d'accompagnement des parents. Elle répondrait à des besoins observés par l'ensemble de la communauté éducative.

Le PRE tend année après année à devenir un dispositif support pour le développement des actions éducatives sur le territoire des Quartiers Est. Le PRE développe de nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs, culturels et médico-sociaux pour apporter une meilleure réponse aux besoins des enfants.

Bilan 2018-2019 du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Saverne

- CLSPD plénier qui se réunit une fois par an pour échanger sur les problématiques du territoire
- Groupe de travail d'échange et d'information sur les situations individuelles : lancé en septembre 2018, il se réunit trimestriellement pour traiter collectivement de situations individuelles préoccupantes, dans le respect des règles de confidentialité. La communication par les partenaires de situations individuelles à l'assistante sociale du CCAS doit se développer.
- 10 % du poste de Chef de projet Contrat de Ville sont financés via le FIPD - Etat et orientés vers la coordination de ce dispositif.

3) Eléments d'évaluation des agents du CSC sur la participation citoyenne au Contrat de Ville (retranscription d'une séance de travail)

Quels projets ont impliqué de la participation ?

Il y avait 30 volontaires pour être membres du Conseil citoyen fin 2015.

Concernant les actions, la participation varie selon le type d'action proposé. La convivialité, la nourriture, marchent bien pour attirer les personnes mais c'est difficile d'aller plus loin.

De manière générale, les citoyens se reposent sur le fait qu'il y a eu un vote et qu'il y a des élus, et ils sont plutôt passifs.

Quelles différences entre l'avant Contrat de Ville et l'après au niveau du travail avec les habitants ? Quelle évolution (ou absence d'évolution) des pratiques ?

Les habitants sont beaucoup plus mobilisés depuis 2015 qu'avant : plusieurs fois par semaine contre plusieurs fois par an, c'est trop.

Le Conseil citoyen est-il vraiment représentatif des besoins et envies des habitants ?

Il faut aller voir les habitants et leur demander de quoi ils ont besoin, ce dont ils ont envie plutôt que de venir avec des idées d'actions toutes faites.

Poursuivre les échanges avec d'autres conseils citoyens (celui des Ecrivains à Schiltigheim par exemple) permettra d'enrichir l'action du CC.

Quels changements dans la façon de conduire la politique de la ville de Saverne ? (élus, techniciens)

Il est important de sortir du recueil des doléances pour aller vers des actions concrètes. C'est progressivement le cas avec le Conseil citoyen. Pour progresser, une formation autour de l'animation de cette instance serait nécessaire.

Connaissez-vous mieux les habitants du QPV qu'avant ? Vous connaissent-ils mieux ? Connaissent-ils mieux l'offre de la ville ?

Pas de changements au niveau de l'interconnaissance entre habitants et agents du CSC car le CSC mène depuis longtemps des actions en faveur des habitants des Quartiers Est.

Concernant l'offre, il faut toujours plus et toujours mieux communiquer.

Quelles difficultés rencontrées ?

La temporalité des projets est différente entre habitants et services de la ville.

Parfois, il faudrait pour lancer une action monter un petit groupe de travail ad hoc, et rechercher des financements alternatifs (Banque des territoires, Rotary, club Lions club...). Mais il faut alors des personnes motivées.

Il est important d'établir un compte rendu des réunions du Conseil citoyen et surtout, de rendre compte des suites données sinon le CC s'essouffle et les membres se démotivent.

Besoin de formations pour les membres à ce rôle spécifique, au montage d'actions etc.

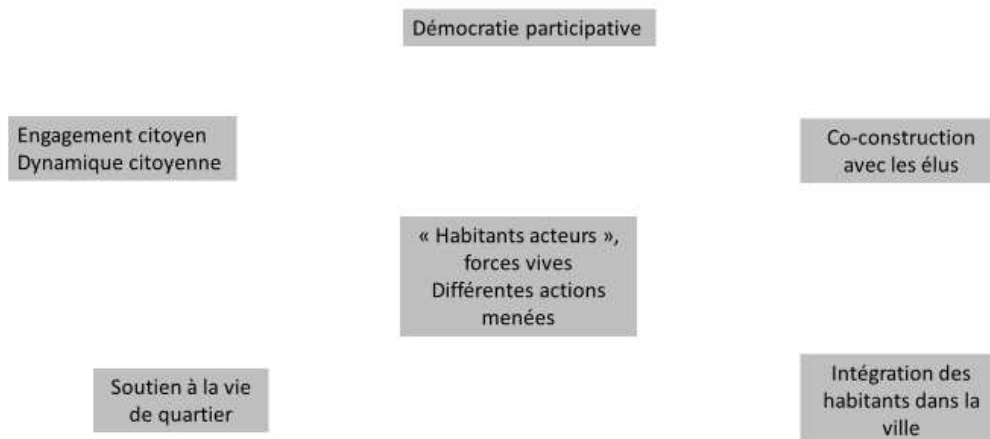
Existe-t-il un collectif hors Conseil citoyen qui pourrait porter une dynamique de quartier ?

Idées

- organiser une rencontre entre le Conseil citoyen et la Commission CSC « Gravières », mise en place en 2015
- inviter les membres à une réunion de la commission CSC « Saverne de partout », qui organise notamment la fête du monde
- avoir un stand du Conseil citoyen lors de cette fête
- « diagnostic en marchant » à faire.

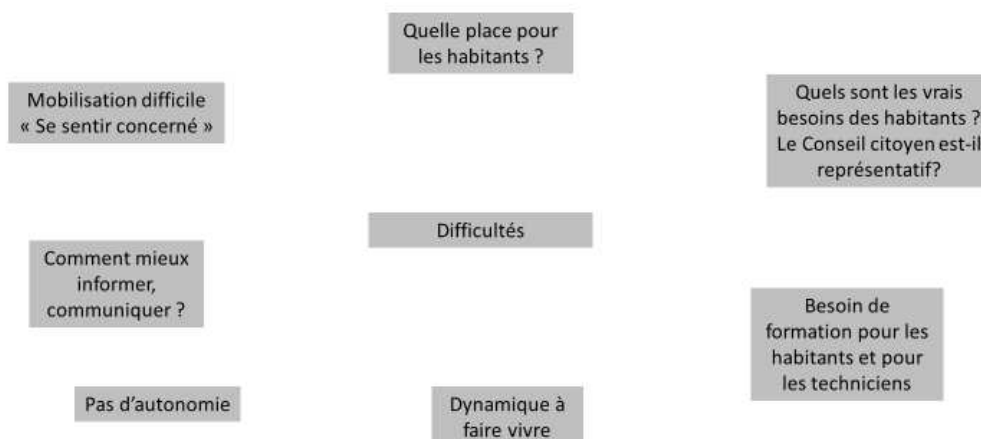
Mots clé sur l'évaluation de la participation citoyenne au Contrat de Ville:

POINTS FORTS



Mots sur l'évaluation de la participation citoyenne au Contrat de Ville:

POINTS FAIBLES ET QUESTIONNEMENTS



4) Éléments d'évaluation des membres du Conseil citoyen sur la participation de cette instance au Contrat de Ville

2015 – 2019 : quelle évaluation des membres du Conseil citoyen?



Le Conseil citoyen participe à la dynamique du Contrat de Ville, il permet au dispositif d'intégrer la réalité du quartier, des usagers, aux actions menées.

Les actions conduites par le Conseil citoyen sont bien articulées au Contrat de Ville, particulièrement sur le pilier cadre de vie, car la Chef de projet participe à certaines réunions du Conseil et prend en compte les compte rendus produits par l'animatrice. Ces éléments alimentent les réunions du groupe de travail QPV « cadre de vie » et conduisent à des échanges réguliers avec les bailleurs, le SMICTOM, les services de la Ville...

Le Conseil citoyen contribue clairement à l'amélioration du cadre de vie depuis 2015, avec un rôle d'alerte sur certains dangers, un impact sur l'embellissement du quartier, une meilleure lisibilité des services de la ville (panneaux CSC par exemple).

Article 3 : Mobilisation des politiques publiques

« Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en Politique de la Ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques dites « de droit commun ».

Les évaluations à mi-parcours des Contrats de Ville révèlent que ce principe doit impérativement être réaffirmé, tant que le Contrat n'a pas atteint cet objectif d'une attention forte en direction des habitants des QPV de la part des institutions responsables d'un déploiement juste et équitable de l'action publique.

Cette ré-affirmation d'une mobilisation collective est nécessaire car les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2018.

La Ville de Saverne, en tant que pilote du Contrat de Ville, et l'Etat, en tant que co-pilote du Contrat de Ville, réaffirment ici leur engagement en faveur du quartier prioritaire « Quartiers Est ».

Le déploiement des crédits de l'Etat repose sur le programme 147 « Politique de la Ville » renforcé des différents dispositifs du droit commun.

Le programme de revitalisation « cœur de ville » en cours à Saverne bénéficiera au QPV, dans la mesure où une partie des Quartiers Est est très proche du centre-ville.

Les signataires du Contrat de Ville réaffirment également leur engagement en faveur du quartier prioritaire « Quartiers Est » (*cf. engagements en annexes*)

Les signataires mettent en avant la nécessité de porter une attention particulière à :

- la mobilisation de la stratégie nationale de santé via l'Agence régionale de santé du Grand Est
- la déclinaison de la politique départementale en matière de jeunesse
- la déclinaison de la politique régionale de formation
- La déclinaison de la politique d'accompagnement des parents
- la stratégie du Comité d'animation économie emploi (service public de l'emploi) du bassin de Saverne

Pour concrétiser cette mobilisation, le partage des données, qui fonctionne plutôt bien, sera encore renforcé.

Article 4 : Objet de l'avenant en termes d'enjeux pour un « projet de quartier » partagé

Les priorités et objectifs ont été identifiés grâce aux résultats de l'évaluation, aux remontées des acteurs de terrain, aux différentes analyses et bilans produits.

1) Priorité transversale : favoriser la mobilité

La mobilité est à développer d'ici à 2022 ; un des enjeux du Contrat de Ville signé en 2015 était de mieux relier le quartier prioritaire au cœur de ville.

La question de la mobilité impacte toute la Ville de Saverne, notamment pour l'accessibilité de l'hôpital.

L'axe 3 de l'action « Cœur de Ville » évoquée en préambule, pilotée par la Ville, l'Etat et différents partenaires, est centrée sur la mobilité.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

1. Améliorer la signalétique
2. Améliorer l'accessibilité en transport en commun
3. Améliorer le stationnement en périphérie de l'hyper centre
4. Apporter des connexions wifi

Cette stratégie et le plan d'actions lié bénéficieront aux habitants du QPV et répondront à des problématiques récurrentes de mobilité, qui constituent un frein pour l'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du plan d'actions comprend notamment le développement d'une ligne de transports gratuite, à horizon 2021. L'itinéraire desservi irait du centre nautique l'Océanide (partie haute du QPV) jusqu'à l'hôpital de Saverne, en passant par le centre-ville (et donc ses différents services et commerces).

En attendant et hors opération « cœur de ville », des pistes de réflexion sont à l'étude avec la Communauté de Communes, pour un plus grand recours des habitants du QPV au transport à la demande existant « Com'ette ».

La mise en place d'une tarification solidaire pour ce mode de transport paraît difficile à mettre en place. Il paraît plus envisageable que la Ville rachète un lot de tickets à la Communauté de Communes et les revende à tarif réduit aux habitants du QPV.

Il s'agira aussi d'étudier la possibilité que le transport à la demande fasse une boucle matin et soir, de la gare aux Quartiers Est par exemple.

Concernant l'accès au numérique, l'ensemble du quartier devrait être équipé de la fibre fin 2019. Les actions d'accompagnement des usagers à l'utilisation des sites internet des services publics (Pôle emploi, CAF, Sécurité sociale...) seront poursuivies.

2) Pilier emploi et insertion professionnelle

Le travail partenarial se poursuit sur la levée des freins pour le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi (rôle de Pôle emploi et de la DIRECCTE). Un des enjeux est de toucher aussi le public des non-inscrits à Pôle emploi, en s'appuyant sur le réseau des acteurs membres du groupe de travail QPV « accès à l'emploi et à la formation ».

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi continue d'être assuré par la Mission Locale, avec notamment des actions de parrainage ou d'orientation vers l'apprentissage.

Le recrutement d'un nouvel adulte relais emploi insertion est capital pour recréer du lien avec le quartier et les personnes cherchant un emploi ou une formation. Ce médiateur embauché par la Ville sera basé à la Mission locale.

La dynamisation de ce pilier et le travail sur le lien entre entreprises et quartier repose aussi sur le Comité d'animation économie emploi (Service public pour l'emploi) et la mise en place du Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE), porté par la Maison de l'Emploi de Strasbourg et dont les modalités de l'animation locale sont à définir.

Zoom sur le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)

Lors de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires, 33% des propositions relevaient du domaine de l'emploi et du développement économique. Il est apparu nécessaire à la fois d'objectiver ce qui se fait mais aussi d'impulser une nouvelle dynamique aux « chartes entreprises et quartiers ». C'est le sens de la signature du Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).

Il cible 4 engagements prioritaires :

1. Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise (offres de stages de 3^{ème} ...)
2. Former notamment en favorisant l'accès à l'alternance
3. Recruter de manière non-discriminatoire
4. Acheter de manière plus responsable et inclusive.

Pour impulser la dynamique et coordonner les initiatives, chaque Préfet doit nommer, un référent, qui doit ensuite réunir un comité de pilotage regroupant la DIRECCTE, des clubs d'entreprises, Pôle Emploi ou encore les collectivités, en particulier les intercommunalités.

Une convention devra être signée avec chaque entreprise (ou club d'entreprises), précisant ses objectifs précis et les indicateurs associés, en lien avec les objectifs du PAQTE. La démarche doit s'appuyer sur ce qui a été fait au titre de la Charte Entreprises et Quartiers et être articulée aux autres plans et démarches existantes, notamment « La France Une Chance. Les entreprises s'engagent ».

Zoom sur le partenariat avec Pôle emploi

Pôle emploi s'engage à mener une action par trimestre dans le QPV pour faire connaître Pôle emploi et aller vers les demandeurs d'emploi.

Afin d'accompagner les entreprises en difficulté de recrutement et de répondre à l'enjeu majeur des métiers en tension, Pôle emploi a mis en place nationalement une opération « #VersUnMétier ». Cette dernière se traduit par l'organisation dans toutes les agences Pôle emploi d'au moins une action par semaine ou 4 actions par mois visant à orienter des demandeurs d'emploi sur des offres dites en « tension », ou sur des formations sur des métiers dits « en tension ».

Parmi les offres d'emploi ciblées figurent des offres en Parcours Emploi Compétences destinées aux publics infra bac. Les formations ciblées figurent toutes dans le Plan d'Investissement dans les Compétences et dans le plan de formation de la Région Grand Est. Le Pôle emploi de Saverne s'engage à veiller à intégrer à cette action de droit commun des demandeurs d'emploi issus du QPV.

Pour le dernier trimestre 2019, le Relais des assistantes maternelles (RAM) pourrait venir à la rencontre des femmes du quartier et présenter le métier d'assistante maternelle que certaines exercent déjà. A terme, certaines femmes pourraient ainsi obtenir un agrément et se professionnaliser.

Par ailleurs, un projet de mettre à disposition de personnes en insertion professionnelle des places de garde d'enfants « AVIP » (dispositif Pôle emploi) est à l'étude, en lien avec la CAF, l'UTAMS (PMI), la Ville et la Communauté de Communes.

Les échanges avec les membres du groupe de travail emploi font remonter le besoin d'une meilleure communication sur ces différentes actions.

Concernant les Parcours emploi compétences (PEC), l'agence Pôle Emploi de Saverne a signé 51 contrats depuis le 1^{er} janvier 2019, dont 3 ont été signés avec des demandeurs d'emploi issus du QPV. 103 établissements ont été contactés à ce jour afin d'inciter les structures à recourir à ce contrat.

Zoom sur les projets du SDIS de Saverne

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Saverne travaille actuellement en lien avec différentes partenaires sur des actions visant à favoriser le recrutement en direction des QPV.

3 actions vont être mises en œuvre sur l'année scolaire 2019-2020 :

- participation du SDIS à la fête de quartier du 31 août aux Gravières
- l'action « pompiers d'un jour », qui permet à ces collégiens d'avoir un aperçu de la vie des pompiers volontaires et professionnels va être déployée au collège des Sources
- un parcours qualifiant en lien avec la Mission locale pour devenir pompier professionnel est à l'étude.

Actions emploi insertion professionnelle 2019-2022		
Objectif : accompagner l'insertion professionnelle des jeunes		
Ville	Etat (mesures d'accompagnement)	Autres partenaires
Etudier l'opportunité de mettre en place le dispositif des « Cordées de la réussite », qui vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur	Déploiement du dispositif Garantie Jeunes, des parrainages et du dispositif des Cordées de la réussite.	Mission Locale Poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Jeunes et des parrainages
Politique menée en faveur du recrutement des services civiques	Développement des services civiques : soutien à Unis-Cité	Département Travail mené sur le service civique dans le cadre de la stratégie pour la jeunesse pour favoriser le recrutement de jeunes en difficulté
Coordination de l'action d'insertion professionnelle en cours sur le chantier de réhabilitation des logements aux Gravières. Appui de l'adulte relais tranquillité publique et du service jeunesse du CSC		EIFFAGE à l'initiative du projet Entraide emploi Portage local et financement Maison de l'emploi de Strasbourg Portage Bas-Rhin et financement OPUS67 Financement
Poursuite de l'aide à l'obtention du permis de conduire, en lien avec la Mission locale Développer les actions pour développer l'accès au permis, par exemple auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour située à proximité des QPV ou une action à étudier avec Mobilex	DIRECCTE Aide au financement du permis de conduire pour les apprentis d'au moins 18 ans (500 euros)	Département Action de préparation au code la route avec pédagogie adaptée pour les personnes engagées dans une action à visée d'insertion. Lycées ?
		Département Poursuite de l'action d'insertion professionnelle en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA

Communication à renforcer sur ces possibilités d'orientation pour les jeunes « décrocheurs »	Ecole de la 2 ^{ème} chance EPIDE Cordées de la réussite	
	Places réservées dans les services de l'Etat pour les collégiens en QPV	Département Mise en place de la plateforme départementale de stages de 3ème, qui met en relation les collégiens et les collectivités, les entreprises et les associations. Offres de stages publiées par le Département, avec une priorité sur le collège des Sources, un des 3 établissements pilote de la démarche
Objectif : lever les freins à l'insertion professionnelle		
Politique menée en faveur du recrutement de personnes en Parcours Emploi Compétences (PEC)	Développement de l'emploi dans le secteur non marchand par l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat dans le cadre des Parcours Emploi Compétences (PEC), dont le taux de prise en charge est bonifié lorsque l'employeur s'engage à recruter une personne résidant dans les quartiers	Pôle emploi Poursuite de la prospection des entreprises éligibles par l'équipe entreprise et mise en place d'un plan d'action départemental consistant à relancer téléphoniquement ces établissements. Depuis mi-août 2019, Pôle Emploi communique auprès des structures et des demandeurs d'emploi ayant signé un contrat dans le cadre du PEC sur la possibilité qu'ont les salariés de passer une certification via la VAE-PEC. Cette communication est faite en 3 temps : une information écrite via un courrier mi-août, suivi d'une relance téléphonique fin août. Enfin, à chaque signature de nouveaux contrats PEC, il sera rappelé au salarié la possibilité de bénéficier de cet accompagnement dans la certification.

		Région ?
	<p>Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)</p>	<p>Communauté de Communes Places occasionnelles possibles dans les structures d'accueil de la petite enfance (sous réserve de places disponibles), pour permettre aux parents d'honorer leurs RV professionnels.</p> <p>Réflexion en cours sur les besoins des demandeurs d'emploi QPV en garde d'enfants. Après diagnostic, ce travail pourrait se traduire par différents projets : halte garderie, agrément pour une maman à domicile, MAM (Maison d'Assistants Maternelles)...</p> <p>En lien avec Pôle Emploi, réflexion sur l'ouverture de places réservées pour les enfants de parents en démarche d'insertion professionnelle (dispositif AVIP)</p> <p>CAF Un bonus vient d'être mis en place par la CAF du Bas-Rhin, à hauteur de 3 100 € par an sous forme d'une aide au fonctionnement complémentaire, au titre des places nouvelles qui s'ouvriront sur les QPV contre 2 100 € dans les territoires les plus favorisés.</p>
	<p>Contribution à l'émergence de projets, d'expérimentations et d'actions innovantes au bénéfice des habitants dans le cadre des appels à projets nationaux ou régionaux du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), lancés à</p>	<p>Région Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 pour former des demandeurs d'emploi et des jeunes éloignés du marché du travail, pour répondre aux besoins des métiers en tension,</p>

	<p>échéances régulières et pour lesquels les habitants des QPV, éloignés de l'emploi constituent une cible prioritaire</p> <p>Pilotage Etat-Région du Pacte, qui constitue la déclinaison locale du PIC</p>	<p>pour aller vers une société de compétences plutôt que de diplômes.</p> <p>Objectif : 45 000 formations</p> <p>Appels à projets</p>
Autre		
<p>Poursuite de la participation du Chef de projet aux réunions du Comité d'animation économie emploi du bassin de Saverne (service public de l'emploi)</p>	<p>Soutien financier aux acteurs du service public de l'emploi (notamment la Mission Locale et les structures d'insertion par l'activité économique).</p>	

3) Pilier cadre de vie et habitat

Zoom sur le travail avec les bailleurs

Les bailleurs mettent en œuvre un plan d'actions pluriannuel en faveur des locataires QPV, via les conventions relatives à l'abattement de Taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) (*documents de référence : Avenants à la Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sis sur le territoire de la ville de Saverne pour la période 2016-2018 - Prorogation de deux ans de la durée de la convention pour la période 2019 – 2020*).

Les différentes actions menées dans le cadre de ces conventions répondent aux objectifs fixés en matière d'amélioration du cadre de vie (tranquillité résidentielle, animation sociale, gestion des déchets...). Une des difficultés communes est la mobilisation des locataires aux réunions et actions organisées.

En plus de la permanence mensuelle, un planning fixe de présence pour la responsable de secteur de DOMIAL serait intéressant pour renforcer le lien avec les locataires. L'idée d'identifier des locataires-relais et de faire le tour du patrimoine DOMIAL avec eux pourra également être développée.

OPUS 67 étudie actuellement la possibilité de fermer les locaux poubelles de plusieurs entrées d'immeuble afin de limiter les dépôts sauvages de déchets. Ces dépôts posent problème en termes d'image et représentent un coût dans les charges des locataires.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Gravières, la vidéosurveillance sera installée dans les halls avec vue sur les accès sous-sols. Le matériel de gestion sera installé en sous-sol de chaque bâtiment. La mise en service est prévue pour la réception des bâtiments, soit courant février 2020

Zoom sur le partenariat avec le SMICTOM

Le travail sur la sensibilisation et l'éducation des enfants et des familles au tri est à poursuivre (fête du tri, actions pédagogiques en lien avec les bailleurs et la référente famille QPV du CSC...)

En plus de la diffusion du calendrier de collecte annuelle, le SMICTOM peut redire aux locataires les différentes possibilités pour gérer leurs déchets : demander une carte de déchetterie, faire son compost, etc.

Enfin, concernant la problématique récurrente de dépôts sauvages de déchets par des personnes et entreprises extérieures au quartier, le SMICTOM va, en complément de ce qui est déjà fait par le service propreté de la Ville, mobiliser ses ambassadrices du tri pour repérer les contrevenants. Ce repérage sera suivi par une sanction financière.

Actions cadre de vie et habitat 2019-2022		
Ville	Etat (mesures d'accompagnement)	Autres partenaires
Participation des élus et de la chef de projet à la Conférence intercommunale du logement	Pilotage Etat-Communauté de Communes de la Conférence Intercommunale du Logement	<p>Communautés de Communes Conférence intercommunale du logement (CIL) : mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur (PPGDID) à horizon 2020. Un lieu d'accueil et d'information des demandeurs sera situé dans la future Maison de services au public rue du Zornhoff. Objectif : améliorer l'information du demandeur et la gestion harmonisée des demandes de logement social, par la mise en place d'un point d'information</p>
Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en cours sur le parc privé du centre-ville de Saverne, pour lutter contre les logements insalubres.	<p>Identification des éventuelles copropriétés dégradées dans le QPV en lien avec le Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) du Département (travaux de l'ADEUS) Possibilité de mobilisation des aides de l'ANAH, sous conditions, pour les travaux de rénovation énergétique, ainsi que dans les parties communes et privatives (cf. règles ANAH)</p>	<p>Département Mobilisation des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments et logements Région ?</p>
Mobilisation de la référente famille QPV sur les actions autour du tri		<p>Bailleurs et SMICTOM Poursuite des actions autour du tri .</p>

4) Pilier cohésion sociale

Zoom sur l'enjeu d'accompagnement éducatif

Au vu du développement des Cités éducatives et des besoins du territoire, il est pertinent de réunir la « communauté éducative » au sens large pour échanger et monter des projets. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Le groupe de travail QPV « accompagnement éducatif » mis en place au printemps 2019 est une préfiguration du travail possible. Il réunit à ce jour :

- la directrice du groupe scolaire des Sources, la directrice de l'école maternelle des Gravières, le principal du collège des Sources
- la chargée de mission éducation prioritaire de la DSDEN
- le directeur du CSC, la référente famille du CSC intervenant sur la Ville, la référente famille du CSC intervenant sur le QPV, la coordinatrice du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des Ateliers socio-linguistiques (ASL) du CSC
- la directrice de l'action sociale et de la famille de la Ville de Saverne
- le directeur de l'action culturelle, éducative et sportive
- la coordinatrice du PRE de la Ville de Saverne
- la directrice de la Bibliothèque
- la chargée de missions du Conseil départemental
- la directrice enfance de la Communautés de Communes
- une conseillère CAF
- la directrice du CIO
- le délégué du Préfet

Il serait intéressant de pouvoir associer d'autres personnes, sur le modèle des Cités éducatives :

- des enseignants, des ATSEM
- des parents d'élèves
- une personne du service jeunesse
- les médiateurs « tranquillité publique » et « emploi » de la Ville
- l'assistante sociale de la Ville
- une personne du service des sports
- une référente de la PMI

Ce travail de coordination mené dans le cadre du Contrat de ville pourrait se poursuivre à une échelle plus large par la mise en œuvre d'un Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS).

Parallèlement, un travail est en cours avec l'UTAMS sur la déclinaison du PRE hors QPV, dans le cadre d'un futur appel à projets du plan pauvreté, piloté par l'Etat et co-signé au niveau local par le Conseil Départemental. En effet les problématiques sociales dans les écoles du centre-ville sont très fortes. Cette déclinaison ne serait pas un PRE à proprement parler mais un dispositif d'accompagnement des parents, qui répondrait à des besoins observés par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Actions d'accompagnement éducatif 2019-2022		
Ville	Etat (mesures d'accompagnement)	Autres partenaires
Mobilisation de la référente famille QPV		Communauté de Communes Possibilité à étudier d'une délocalisation ponctuelle du Lieu d'accueil parents enfants « l'envol » (LAPE) situé à la Roseraie aux Gravières et/ ou aux Sources
Liens à développer avec les services du CSC pour faire venir les parents aux différentes actions portées par l'Education nationale		
Poursuite du dispositif des « aides enfance » du CCAS pour la restauration scolaire, les activités sportives, culturelles et éducatives, l'accueil de loisirs		
Lutte contre le décrochage scolaire : poursuite du PRE	Soutien à la prévention du décrochage scolaire (dispositifs CLAS et REAAP)	CAF Soutien à la prévention du décrochage scolaire (dispositif CLAS/REAAP) Dispositif « Elance-toi » pour les jeunes de 11 à 25 ans Convention d'objectifs et de gestion de la CAF 2018-2022
Mesures alternatives aux exclusions scolaires : améliorer la visibilité de ce qui est déjà proposé par le CSC et développer de nouvelles mesures		Lycées Associations Services de la Ville
Soutien financier, humain et matériel aux actions menées dans le cadre du PRE	Soutien financier du CGET	Soutien financier de la CAF
1 ATSEM par classe à la rentrée 2019 dans toutes les écoles		

D'ores et déjà, les différents bilans démontrent que l'accompagnement à la scolarité et l'accompagnement des parents, l'accès à la culture, aux sports et le développement d'activités pour la jeunesse, semblent correspondre aux besoins des publics en QPV.

La maîtrise de la langue française constitue toujours un enjeu très important, en particulier avec l'évolution de la population présente sur ce quartier (arrivée de nouveaux migrants). Les actions menées (Ateliers de pédagogie personnalisée du GRETA, Ateliers sociolinguistiques du CSC) continueront de s'intégrer dans le dispositif actuel de la plateforme départementale portée par l'État.

La santé va constituer un axe de travail majeur jusqu'à 2022, dans le cadre de la production d'un Diagnostic local de santé en cours qui va aboutir sur l'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) à l'échelle de 3 Communautés de Communes dont la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Ce CLS est piloté conjointement par l'ARS, le PETR et le Conseil Départemental.

Actions cohésion sociale 2019-2022		
Ville	Etat (mesures d'accompagnement)	Autres partenaires
Développement d'un programme de prévention « sport santé », particulièrement pour le public QPV (femmes, parents-enfants) Mobilisation de l'animatrice du service des sports de la ville	ARS Dispositifs « dites non au diabète » et « prescri'mouve ». Soutien aux actions de prévention (ex. Fonds d'Intervention Régional de Santé)	
Délocaliser une partie des manifestations culturelles dans les Quartiers Est ? Mobiliser les associations en ce sens ? A ce jour, les manifestations qui ont lieu dans le QPV sont la fête de quartier, la tournée des quartiers et les interventions du Saverne Boxe club en été (ring mobile, action financée dans le Contrat de Ville)		
Travailler sur l'accessibilité des équipements sportifs pour les clubs/ associations proposant des pratiques sportives bénéficiant aux habitants du QPV		
Poursuite de l'attribution d'une bourse aux jeunes ayant obtenu le bac avec mention par le CCAS (bénéficiaires 2019 : 3 jeunes résidant en QPV)		

Axes transversaux : prévention de la radicalisation, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

La question de la prévention de la délinquance des mineurs croise celle de la parentalité, de l'emploi et du décrochage des « invisibles », souvent déscolarisés très jeunes.

Un travail particulier pourrait être engagé dans le cadre du CLSPD en matière de prévention de la radicalisation, et de manière plus large autour de la citoyenneté, du civisme avec par exemple le Réseau animation jeunesse intercommunal. Des actions pourraient être mises en œuvre comme des projections-débat sur cette thématique (*document de référence : convention portant sur la prévention de la radicalisation dans le Bas-Rhin*).

Concernant le groupe de travail CLSPD sur les situations individuelles, le Président a rappelé lors de la plénière CLSPD du 1^{er} juillet qu'il était important que les membres fassent remonter des situations à l'assistante sociale du CCAS.

Suite à de nouvelles directives du FIPD, le devenir du poste de coordonnateur CLSPD est à interroger : ce poste doit-il être à terme financé dans le droit commun ?

L'égalité femmes/hommes est un point d'attention constant pour les porteurs de projet et pour les membres des groupes de travail thématiques. Cette thématique pourrait faire l'objet d'échanges lors d'une prochaine réunion du groupe de travail « accompagnement éducatif ».

Actions dans les domaines de la prévention de la radicalisation, de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations		
Ville	Etat (mesures d'accompagnement)	Autres partenaires
Travail à venir avec le Réseau d'animation jeunesse (RAJ) intercommunal pour identifier une action à mener pour échanger autour de la citoyenneté, du sentiment d'appartenance, de la laïcité ...	Co-financement FIPD	
Elaboration de Contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles avec l'appui de la Déléguée Départementale en charge à la Préfecture des droits des femmes. Il s'agira lors d'une réunion ad hoc avec les services du Procureur de vérifier qui sont les acteurs clé de cette thématique, de vérifier les procédures en cours, la rapidité de réponse des acteurs, les réponses données...	Elaboration de Contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles avec l'appui de la Déléguée Départementale en charge à la Préfecture des droits des femmes. L'un des enjeux de ces contrats est de renforcer une action partenariale à un niveau infra-départemental, au sein des instances locales de prévention de la délinquance, avec l'objectif	Associations

	de tendre vers une organisation permettant un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes.	
Refaire le point sur les possibilités de soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) : appel à projets, soutien financier...		
Travailler avec la Gendarmerie dans le cadre du CLSPD sur la problématique de l'économie souterraine		
Axe de travail 2020 du Conseil local de santé mentale (CLSM) piloté par la Ville : la lutte contre les discriminations		

Article 5 : Participation citoyenne

Les habitants des quartiers prioritaires, via notamment la mobilisation des conseils citoyens, sont à la fois les premiers bénéficiaires des actions mises en œuvre mais aussi ceux et celles qui peuvent faire valoir les atouts et difficultés du territoire et leurs besoins.

Plus que jamais ils et elles doivent être associés à la mise en œuvre du contrat de ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précise que « des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (TITRE III,- Chapitre II, Art.7, loi)

1) Eléments de bilan sur le Conseil citoyen

Le Conseil a été créé en 2015, il était d'abord animé par le Chef de projet Contrat de Ville puis depuis fin 2017 par une référente famille du CSC qui intervient particulièrement sur le QPV.

L'intervention porte surtout sur l'amélioration du cadre de vie et la sécurité. Des améliorations de la signalétique du quartier ont par exemple été apportées grâce au Conseil citoyen. Les échanges portent aussi sur des thématiques plus larges comme l'ambiance dans le quartier ou l'offre d'activités proposées.

En 2018, 10 réunions ont eu lieu. A la demande des membres, le chargé de mission du bailleur social OPUS 67 s'est joint à deux réunions.

Un membre de chaque collège a participé au Comité de pilotage du Contrat de Ville du 26 mars 2018. Une séance de travail a précédé ce comité, lors de laquelle le Chef de projet Politique de la Ville a expliqué la composition et le fonctionnement de cette instance, et a échangé avec les membres sur leur intervention orale.

En juin 2018, le Maire a rencontré les membres du Conseil citoyen, à l'occasion d'une présentation des travaux de réhabilitation des Gravières par le bailleur. Les échanges libres ont permis à la Ville de « prendre la température » du quartier, qui avait été très impacté par des actes d'incivilité au 1^{er} trimestre 2018. Les suites données à cette rencontre ont permis de faire avancer certaines actions.

En juillet, le Conseil a participé au projet transfrontalier MARGE et en octobre, il a rencontré à Haguenau au CSC des Pins les CC de Haguenau et de Bischwiller.

Le conseil citoyen a également travaillé durant l'année sur des supports de communication : panneaux d'affichage et une banderole « Conseil citoyen ».

Le Conseil citoyen s'est également impliqué dans les temps forts du quartier.

La dynamique est donc positive, le rôle du Conseil citoyen est de plus en plus intégré par les membres. Le rôle de l'animatrice pour accompagner les projets est également de plus en plus visible.

Mais le 2^{ème} semestre 2018 a été marqué par une participation faible aux réunions mensuelles. Cependant, un noyau dur s'est constitué, sur lequel l'animatrice peut compter pour les réunions régulières, les événements et les rencontres ponctuelles.

Deux jeunes filles ont également intégré le Conseil en fin d'année, ce qui redynamise cette instance, mais il s'avère difficile de garder les jeunes, car la mise en place des projets est trop longue pour eux.

2) Perspectives

La loi Lamy de 2014 comportait deux attendus :

- 1) le fonctionnement autonome des Conseils
- 2) leur implication dans la mise en œuvre du Contrat

1) L'animation du Conseil citoyen a d'abord été assurée par le Chef de projet Politique de la Ville de 2015 à 2017, ce qui ne correspondait pas à ce qui était conseillé dans l'esprit de la loi Lamy. Depuis fin 2017, le Conseil est animé par une référente famille du CSC. Cette animation est appréciée des membres.

La question de l'autonomie est trop précoce pour cette instance qui met en œuvre des actions mais rencontre d'importantes difficultés de mobilisation et d'engagement dans leur mise en œuvre.

Dès la rentrée 2019, le poste de référente famille QPV va évoluer sur un plein temps, ce qui lui permettra de consacrer un temps plus important à l'animation de cette instance. Les échanges avec les autres Conseils citoyens seront développés et le suivi de l'avancement des projets sera renforcé. La formation des membres est en tout cas essentielle pour aller vers l'autonomisation.

2) Le Conseil citoyen est un bon relais des problématiques du quartier (mise en débat des questions liées à la vie dans le quartier, repérage des dysfonctionnements, formulation de propositions d'actions à mettre en œuvre...).

Concernant l'implication effective en tant qu'acteur à part entière du Contrat de Ville, elle se traduit par la participation de deux membres au Comité de Pilotage

annuel. Deux membres ont également participé à une réunion du groupe de travail cadre de vie.

Les membres pourraient participer également au Comité technique et à la réunion d'instruction des projets, au lieu de participer uniquement à l'instance de décision politique. Ils seront également invités à participer aux réunions des différents groupes de travail.

Compte tenu du contexte local et des constats issus de l'évaluation, une plus grande reconnaissance de cette instance par les élus et partenaires est importante.

D'autre part, il serait pertinent d'associer régulièrement des habitants du QPV de manière conviviale, afin de diversifier les échanges et d'apporter une dynamique nouvelle.

Du point de vue des projets à mener, un travail est à mener sur les jardins familiaux situés au bas des Gravières.

La Ville a lancé en mars 2019 un appel projets « initiative citoyenne » pour inviter les habitants à proposer un projet d'intérêt général qui leur tiendrait à cœur et qui sera financé par la commune à hauteur de 10 000 €. Les projets retenus sont mis en œuvre à la fin de l'année. L'appel à projets sera reconduit en 2020.

Zoom sur un projet pensé dans le cadre du projet INTERREG « MARGE » (« Incrire les quartiers marginalisés dans l'espace du Rhin supérieur »)

Suite à deux visites dans des quartiers d'habitat social en Suisse, un projet « d'empowerment » est à l'étude : organiser la mise à disposition du local du CSC existant aux Gravières à des habitants des Quartiers Est, sous la responsabilité de référents parmi ces habitants. Les habitants pourront organiser des ateliers, des activités, des rencontres, ou tout simplement se retrouver pour discuter.

Un travail de conception du projet en commun devra être mené pour clarifier les modes d'occupation et les aspects logistiques et administratifs.

Le projet devra, après accompagnement, par la Ville être pleinement aux mains des habitants, sous leur responsabilité.

Au vu du planning d'occupation de la semaine, l'occupation ne sera possible que les weekends, et pendant certaines vacances scolaires.

Article 6 : Modalités de gouvernance

« Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

Depuis 2015, la Ville de Saverne porte la mise en œuvre du Contrat de Ville et du Programme de Réussite Educative (volet éducatif du Contrat de Ville) en lien avec les partenaires signataires. La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose sur une gouvernance et une ingénierie adaptées.

1) Gouvernance du Contrat de Ville de Saverne

Comité de Pilotage annuel

COPIIL unique pour le Contrat de Ville et le PRE. Cette instance décisionnelle est co-présidée par la Sous-Préfète chargée de la Politique de la Ville.

Comité technique annuel

Prépare le Comité de Pilotage en lien avec les conseils citoyens.
Un COTECH Contrat de Ville et un COTECH PRE.

Pour une mise en œuvre effective du Contrat de Ville et de cette gouvernance, les moyens mobilisés en termes d'ingénierie sont les suivants :

Poste de Chef de projet Politique de la Ville

Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'action sociale et de la famille, le/la Chef de projet Contrat de Ville a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique, la conduite opérationnelle et le suivi-évaluation du Contrat de Ville.

Dans le cadre du volet éducatif du Contrat de Ville, il/elle a également en charge le suivi du Programme de réussite éducative (PRE), ainsi que la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine scolaire, avec une attention particulière portée aux écoles situées en QPV.

Dans le cadre du volet sécurité du Contrat de Ville le/la Chef de projet a une mission d'animation et de coordination du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la Ville de Saverne.

Il/Elle assure également la gestion technique de la programmation annuelle.
(cf. fiche de poste complète en annexe).

Pour travailler avec les partenaires, différentes modalités de travail existent :

- Création de 3 groupes de travail thématiques (deux en 2018 et un en 2019) portant sur 3 enjeux phares et regroupant les acteurs correspondants :
 - o Groupe de travail QPV cadre de vie et participation citoyenne
 - o Groupe de travail QPV parcours vers l'emploi et la formation
 - o Groupe de travail QPV accompagnement éducatif
- Réunions de travail sur des thèmes non couverts par les groupes de travail ou sur des points très précis avec les acteurs concernés (mobilité par exemple).
- Echanges formels et informels avec les partenaires

Le système de gouvernance fixé pour les Contrats de Ville est innovant dans le sens où il en appelle à une évolution du principe des « financeurs décideurs » vers celui des

« signataires décideurs ». Or, les évaluations à mi-parcours ont montré que cette évolution n'était guère intégrée et que les décisions appartenaient, dans la plupart des cas, aux seuls représentants institutionnels qui disposaient des financements spécifiquement dédiés au dispositif.

La stratégie doit donc être renforcée avec l'intégration des nouveaux engagements renforcés et réciproques, énoncés dans l'article 4.

2) Axes d'amélioration

- le travail en transversalité avec les services de droit commun de la Ville existe avec certains services (culture, sports...), mais est à développer avec d'autres (associations, citoyenneté...)
- il est important d'arriver dans les différentes réunions à des décisions concrètes et à un outil de suivi des décisions (« qui met en œuvre quoi ? »). Cela signifie un engagement de chacun. Le suivi des décisions prises par le Chef de projet sera encore renforcé.
- l'instruction des dossiers prend souvent beaucoup de temps en COTECH, empêchant de débattre sur la nature des interventions qu'il conviendrait de conduire au regard des enjeux observés et des objectifs fixés. C'est pourquoi en 2019, les deux démarches ont été séparées : instruction des dossiers en janvier, COTECH pour faire un point d'avancement sur les différents enjeux et échanger en mars. La démarche doit encore être intégrée par les partenaires et en interne. Une autre solution serait de balayer plus rapidement les dossiers, mais cela suppose en amont un travail de préparation important de la part de tous les financeurs. Or ce travail n'est visiblement pas possible au vu des charges de travail de chacun.

3) Modalités de soutien aux associations

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Afin de mettre en place une démarche pérenne dans la mise en œuvre des actions, des conventions tripartites pourront être signées avec les associations de proximité pour une durée de trois ans par le CGET et la Ville de Saverne.

Le dépôt des demandes de subvention et l'attribution des crédits

Après une année de test, la simplification administrative pour les porteurs de projets sera facilitée par le déploiement des fonctionnalités du nouveau portail de dépôt des demandes de subventions « DAUPHIN ».

L'accompagnement des porteurs de projets se fait essentiellement par la Chef de projet Contrat de Ville. Cet accompagnement sera poursuivi et renforcé, et les porteurs seront également mis en lien vers les personnes référentes des partenaires financeurs si besoin.

L'ensemble des signataires du Contrat de Ville de Saverne valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'en 2022.

Début 2022, en complément d'une évaluation de la réalisation, des résultats et des effets du dispositif sur l'ensemble de la période, l'évaluation finale du Contrat de Ville pourrait tenter de répondre à un questionnement évaluatif :

- en quoi les orientations contenues dans le protocole rédigé en 2019 ont-elles produit des changements majeurs ?
- peut-on dire que ces orientations ont été mises en œuvre de manière effective ?
- dans quelle mesure ces orientations ont-elles produit des effets auprès des habitants ?

Le 04/09/2019

Le présent document a été transmis aux signataires par mail.

Validé par le Conseil municipal du 23/09/2019

Validé par le Conseil communautaire du 26/09/2019

Annexes

- 1- Liste des acteurs associés à la démarche d'évaluation et à associer à l'actualisation du diagnostic territorial
- 2- Eléments de bilan du Contrat de Ville 2015-2017
- 3- Engagements des partenaires : zoom sur la DIRECCTE, OPUS67 et la CAF
- 4- Tableau des 40 mesures pour Saverne
- 5- Fiche de poste du chef de projet Politique de la Ville

Liste des acteurs associés à la démarche d'évaluation et à associer à l'actualisation du diagnostic territorial (*non exhaustive*)

Pilote politique

Le Maire représenté par le Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville

Pilote technique

Chef de projet Politique de la Ville en lien avec le délégué du Préfet

Services associés

- Direction de l'Action sociale et de la famille (CCAS, CSC et politique de la Ville)
- Instance associée : Conseil citoyen

Partenaires signataires associés à l'évaluation, particulièrement sur le volet participation citoyenne, et qui seront associés à la mise à jour du diagnostic

- OPUS 67 et DOMIAL
- Communauté de Communes : SMICTOM, service enfance
- DÉPARTEMENT / UTAMS
- Pôle emploi
- CAF (antenne Saverne)
- Education nationale : directeurs d'établissements en QPV
- DRDJSCS DDD

Autres partenaires signataires qui seront associés à la mise à jour du diagnostic

- Maison de la Région Saverne/ Haguenau
- Académie de Strasbourg
- ARS et PETR dans le cadre du diagnostic engagé pour le futur Contrat local de santé

Autres acteurs associés à l'évaluation et qui seront associés pour la mise à jour du diagnostic

- Mission locale
- Associations locales intervenant sur le quartier
- CIO
- ...

Autres acteurs qui seront associés à la mise à jour du diagnostic

- INSEE
- SIG Etat
- APP Greta Nord
- Centre hospitalier Sainte-Catherine
- PMI
- ASF
- ...

Éléments de bilan du Contrat de Ville 2015-2017

Éléments de bilan pour 2015

L'année 2015 est une année spécifique avec la signature du Contrat de Ville en milieu d'année et l'entrée de la collectivité dans la Politique de la Ville.

L'année 2015 est marquée par deux embauches :

- un Chef de projet en charge du Contrat de Ville, du Programme de Réussite Éducative et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ces missions sont de piloter ces dispositifs et de coordonner les actions en faveur des habitants.
- un coordonnateur / animateur du PRE à plein temps.

C'est aussi l'année de la mise en place du Conseil citoyen, instance de participation citoyenne qui doit permettre de faciliter le développement d'actions en meilleure adéquation avec les besoins du territoire.

2015 est donc une année de transition et de mise en place du Contrat de Ville sur un territoire entrant. Des bases ont été posées, une meilleure connaissance du territoire, des habitants et de leurs besoins est attendue pour la suite.

Éléments de bilan pour 2016

L'année 2016 a été celle de la pérennisation de certaines actions ainsi que de la recherche de nouvelles actions.

La connaissance des Quartiers Est est en nette amélioration. Il est également important de noter que l'appropriation des objectifs du Contrat de Ville est une réalité pour de très nombreux acteurs locaux et ce, pour la deuxième année d'existence du dispositif. Des marges de progression sont encore possibles. Le travail partenarial est en nette amélioration, de même que l'appropriation et la connaissance du dispositif par une partie de la population, notamment grâce au Conseil citoyen.

Des progrès importants doivent cependant encore être réalisés. Si le pilier « cohésion sociale » est toujours bien pourvu en projets, les piliers « développement économique et emploi » et « cadre de vie renouvellement urbain » doivent monter en puissance.

Si les Quartiers Est ne bénéficient pas du programme national de renouvellement urbain, des aménagements peuvent être créés notamment avec les habitants. La participation des habitants est également à stimuler sur un territoire où la culture associative est inexistante.

La question du développement économique et de l'emploi reste au vu des objectifs le domaine d'actions où les projets font le plus défaut. Les initiatives du CIDFF 67 et de la Mission Locale sont encore insuffisantes pour combler les besoins.

Éléments de bilan pour 2017

L'année 2017 est celle de l'approfondissement des connaissances des Quartiers Est. La mise en place d'actions nouvelles et la poursuite d'actions pertinentes permettent de concentrer les efforts sur des domaines où les besoins sont les plus effectifs. Le travail partenarial est encore en amélioration, grâce notamment au développement d'actions sur site avec des

personnels dédiés (Coordonnateur PRE – Adulte-relais embauché par la Ville et basé à la Mission locale).

Concernant les piliers « développement économique et emploi » et « cadre de vie renouvellement urbain » un gros effort est encore à réaliser afin de répondre aux besoins existants. Une redynamisation et un renouvellement partiel du Conseil citoyen sont également à prévoir pour la fin de l'année 2017.

La fin de l'année est marquée par l'embauche d'une nouvelle Chef de projet.

Engagement partenaires signataires

L'unité départementale du Bas Rhin de la DIRECCTE

L'unité départementale du Bas Rhin de la DIRECCTE, service déconcentré de l'Etat, contribue, entre autres, à la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi au niveau départemental.

Pour ce faire, elle déploie les outils et les dispositifs dont elle dispose sur les champs de l'insertion professionnelle, de l'insertion par l'activité économique et de l'accompagnement aux mutations économiques.

Elle participe également au développement de l'emploi sur le territoire par le financement de structures, telles que : les missions locales, l'E2C, la Maison de l'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économiques, les entreprises adaptées, certaines associations intervenant sur le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

En matière de politique de la ville, l'unité départementale du Bas Rhin veille à ce que l'ensemble de ses dispositifs touche les habitants des quartiers prioritaires de la ville et que les projets qu'elle soutient intègrent les réalités particulières de ces zones géographiques.

Un agent de l'unité départementale du Bas Rhin est chargé de faire le lien entre les orientations départementales de la DIRECCTE et les priorités du contrat de ville de Saverne. Il travaille en étroite collaboration avec les services de la DDCS du Bas-Rhin pour l'affectation des crédits spécifiques de l'Etat sur le pilier développement économique et emploi du contrat de ville de Saverne. Il participe au montage de projet avec les structures locales, intervient dans l'instruction des dossiers déposés au titre de l'appel à projet annuel du contrat de ville et rend un avis sur le financement des postes d'adultes-relais. Enfin, il participe et contribue aux travaux du groupe de travail « emploi-formation » du quartier prioritaire de la ville de Saverne.

Dans le cadre de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques et pour la période 2019-2022, la DIRECCTE s'engage à la déclinaison de ses politiques publiques pour les habitants du quartier prioritaire de la ville de Saverne et veille à leur prise en compte effective dans les dispositifs de droit commun. En 2019, les outils mobilisés sont les suivants :

- La Garantie Jeunes et le parrainage :

Sur le territoire concerné, ces dispositifs sont portés par la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau avec 92 nouvelles entrées en Garantie Jeunes enregistrées en 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers voulue par le Président de la République, 20% de bénéficiaires de la Garantie Jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville sont attendus. S'agissant plus particulièrement du parrainage, l'objectif est de doubler le nombre de jeunes résidents des quartiers prioritaires de la ville bénéficiaires de l'action d'ici à 2022.

- Les parcours Emploi Compétences (PEC) :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en PEC. Le taux de prise en charge, correspondant à l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est bonifié lorsque l'employeur s'engage à recruter une personne résidant dans un quartier prioritaire de la ville.

- L'Insertion par l'activité économique :

La DIRECCTE soutient financièrement les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion), ainsi que les entreprises adaptées. Le département du Bas-Rhin compte 68 structures d'insertion par l'activité économique, dont 5 sont situées à Saverne ou environs et 29 entreprises adaptées, dont 3 sont situées à Saverne ou environs.

- Appui-conseil RH TPE-PME :

La DIRECCTE soutient les TPE-PME du territoire en participant financièrement, à hauteur de 50% maximum, au coût d'une prestation de conseil en matière de ressources humaines, en lien avec la stratégie et le développement économique de l'entreprise.

Par ailleurs, l'unité départementale du Bas Rhin de la DIRECCTE, en tant que membre du comité de pilotage de la Charte Entreprises et Quartiers, transformée en PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) et en tant que soutien à la mise en place de la démarche « Le Bas-Rhin, une chance. Les entreprises s'engagent », contribue à favoriser le lien entre les entreprises et les habitants du quartier prioritaire de la ville de Saverne.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et plus particulièrement La Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers du 18 juillet 2018 prévoit l'engagement de deux milliards d'euros d'ici 2022 pour le financement de parcours de formation dans les quartiers prioritaires de la Ville, qui bénéficieront à 150 000 jeunes sans qualification et à 150 000 chômeurs de longue durée.

Le PIC se traduit également par le financement de projets sur le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle. L'unité départementale du Bas Rhin de la DIRECCTE s'engage à contribuer et à favoriser l'émergence de projets, d'expérimentations et d'actions innovantes au bénéfice des habitants du quartier prioritaire de la ville de Saverne, dans le cadre des appels à projets nationaux ou régionaux lancés à échéances régulières et pour lesquels les habitants des QPV constituent une cible prioritaire.

La DIRECCTE, niveau régional, peut par ailleurs accompagner les porteurs de projets éligibles à la mobilisation de fonds social européen. L'objectif est alors de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et les plus fragiles d'accéder à la formation ou à l'emploi. Les habitants des quartiers prioritaires de la Ville sont bien des publics cibles du programme en question. C'est ainsi que sur le territoire de Saverne, la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau et la Fondation d'Auteuil mobilisent et accompagnent des jeunes de la Ville pour favoriser leur insertion professionnelle.

Enfin, l'Etat est signataire de la convention « 15 000 bâtisseurs » portée par la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin. Il s'engage ainsi, en partenariat avec, entre autres, la Région et le Département, à favoriser le développement de l'apprentissage et l'embauche de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville.

OPUS67

- Poursuite de la réhabilitation d'une partie du patrimoine situé sur le QPV des Gravières.
- Renforcement du personnel de proximité.
- Mise en place d'une procédure de gestion des troubles de voisinage avec un collaborateur dédié (sur l'ensemble du patrimoine OPUS 67).
- Mise en place d'une nouvelle procédure de nettoyage et de contrôle du nettoyage (sur l'ensemble du patrimoine OPUS 67 mais adaptée à chaque typologie d'immeuble).
- Aide au financement de l'embellissement du quartier des Gravières.
- Aide au loyer du local CSC au 9 rue des Gravières.
- Actions diverses en cours de programmation : concours photo, réunions d'information sur les charges...

Orientations et engagements 2018 -2022 – Caf du Bas Rhin

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Par référence à la convention d'objectifs et de gestion 2018 – 2022 signée entre l'Etat et la branche Famille, les objectifs et engagements prioritaires de la Caf sont les suivants :

- **développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience**
 - pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant ;
 - accompagner des gestionnaires en difficulté afin d'améliorer la gestion de leurs structures eaje et la qualité des projets ;
 - soutenir l'accueil individuel en poursuivant le maillage territorial des Ram et le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel ;
 - mettre en œuvre des principes de qualité d'accueil posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;

- **accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans**
 - poursuivre le soutien aux alsh, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité ;
 - faciliter l'accès aux loisirs des enfants, notamment les plus défavorisés ;
 - soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants et dynamiser les départs en vacances ;

- **soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie**
 - accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents ;
 - renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen ;
 - soutenir l'engagement des jeunes notamment par une aide pour l'obtention du Bafa et l'accueil de jeunes en service civique ;
 - soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation ;

- **valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants**
 - accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
 - soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
 - accompagner et prévenir les ruptures familiales, notamment grâce à la promotion des offres de services ;
 - accompagner les séparations pour favoriser la coparentalité, à la fois sur le champ de l'information, de l'accompagnement des situations les plus

fragiles, du maintien des liens parents/enfants et de l'apaisement des conflits ;

➤ renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs ;

- **soutenir les politiques du logement**

- poursuivre et optimiser les partenariats avec les différents acteurs mobilisés dans la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ;

- détecter le plus en amont possible des situations d'impayés et renforcer l'offre d'accompagnement social en faveur des allocataires pour favoriser la résorption de l'impayé et le maintien dans le logement ou le relogement de l'allocataire et le cas échéant de sa famille ;

- poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent, à travers la sensibilisation des bailleurs privés sur le respect des normes de décence ;

- **contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale notamment dans les territoires prioritaires**

- contribuer à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle ;

- créer les conditions de maintien ou d'accroissement des équipements « animation de la vie sociale » (Avs), notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale ;

- veiller à la diversification de l'offre AVS pour développer, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- l'accès des jeunes et des familles à des actions d'accompagnement des parents,

- une offre de socialisation précoce pour les familles de jeunes enfants,

- des actions d'accueil et d'écoute des jeunes et des solutions d'accès aux droits ;

- **garantir la qualité et l'accès aux droits et services**


- renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires ;


- développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches ;

- mettre en œuvre les dispositifs proactifs de lutte contre le non recours ;

Les subventions et prestations de service versées dans le cadre du droit commun aux équipements et services potentiellement fréquentés par les familles résidant sur le QPV Quartier Est de Saverne concernent :

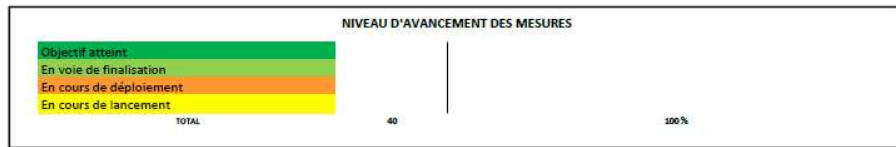
	Equipement
<i>Petite Enfance</i>	Eaje Le Pays Enchanté
	Eaje Les Bambins
	Eaje Saverne (multi accueil +crèche familiale)
<i>Parentalité</i>	Référentes familles Ilôt du Moulin et Saverne Quartiers Est
	CLAS
	Séjours de proximité
	REAAP
	PRE
<i>Enfance et jeunesse</i>	Animations de rue
	ALSH
<i>Animation de la vie sociale</i>	Centre social Quartiers Est
	CS Ilôt du Moulin

 SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - SEPTEMBRE 2019						
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ et PRÉVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)		Non concerné
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)		Non concerné
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)		Non concerné
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés.	En cours de lancement	Faire le point avec la Gendarmerie
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) Communauté de Communes du Pays de Saverne: - Convention intercommunale du logement lancée en avril 2019 - Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur (PPGDID) en cours d'élaboration Participation des élus de la Ville et du Chef de projet à la CIL
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues		Non concerné par l'application de la loi SRU.
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de lancement	Identification des éventuelles copropriétés dégradées dans le QPV en lien avec le Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) du Département (travaux de l'ADEUS) Possibilités d'aides de l'ANAH, sous conditions, pour les travaux de rénovation énergétique et dans les parties communes, ainsi que dans les parties privatives (sous conditions pour les propriétaires occupants, et sous réserve de conventionnement pour les propriétaires bailleurs).
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	Dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne en 2019, il s'est tenu une réunion par mois dans le département pour l'ensemble QPV et hors QPV. OPAH RU en cours sur le centre ville de Saverne : travail en cours pour lutter contre les logements insalubres.
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru		Non concerné
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	Réhabilitation OPU567 en cours sur 60 logements aux Gravières

 SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - SEPTEMBRE 2019						
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Diagnostic local de santé en cours sur 3 Communauté de Communes dont la CC du Pays de Saverne, piloté par l'ARS, le PETR et l'UTAMS67 Piste de travail autour du déploiement d'un service médical numérique?
			10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de lancement	Travailler sur l'accessibilité des équipements sportifs pour les clubs/ associations proposant des pratiques sportives bénéficiant aux habitants du QPV
			11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express		Non concerné
			12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	Développer les actions pour développer l'accès au permis, par exemple auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour située à proximité des QPV ou une action à étudier avec Mobilex Poursuivre l'accompagnement existant des jeunes au permis de conduire par la Mission locale et la Ville
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV: 0 Un bonus vient d'être mis en place par la CAF du Bas-Rhin, à hauteur de 3 100 € par an sous forme d'une aide au fonctionnement complémentaire, au titre des places nouvelles qui s'ouvriront sur les QPV contre 2 100 € dans les territoires les plus favorisés. D'autre part, réflexions en cours sur la mise en place du dispositif de Pôle emploi "AVIP", pour des places réservées à des parents en démarche d'insertion professionnelle.
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »		Non concerné mais groupe de travail QPV "accompagnement éducatif" lancé en mai 2019
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	Objectif atteint	A la rentrée 2019: Bouc d'or: 2 ATSEM pour 2 classes Centre: 5 ATSEM pour 5 classes Gravières: 3 ATSEM pour 3 classes Sources : 4 ATSEM pour 4 classes
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+		Non concerné
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019		Non concerné
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Places réservées dans les services de l'Etat pour les collégiens Action pilotée par le Département en cours sur cette thématique
orienter l'émancipation	LE		19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%). Au 30 juin 2019, la part des jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV est de 7% pour la Mission Locale Saverne Plaine et Plateau (1QPV) 1.2 Nombre et part de jeunes en Ecole de la 2ème chance résidant en QPV (cible: 40%) En 2018, 109 jeunes ont été formés à l'E2C du Bas-Rhin. Sur ces 109 jeunes, 34 sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (32%) (Pas de résultats par QPV) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021) En 2017, 20% des jeunes étaient issus de QPV dans le Bas-Rhin (Pas de résultats par QPV)

SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - SEPTEMBRE 2019						
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
Fav	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	Non concerné	Les quartiers du Bas-Rhin ne sont pas concernés par le déploiement de l'expérimentation sur les emplois francs, qui se déroule du 1er avril 2018 au 31 décembre 2019
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de déploiement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000) Du 01/01/2018 au 30/09/2018, 35 jeunes issus des QPV sur 162 ont été accompagnés dans le cadre du parrainage dans le Bas-Rhin, quelque soit leur année de démarrage (les chiffres au 31/12/2018 ne sont pas encore consolidés) Parrainages Mission locale Saverne en cours : 10 Action "cordées de la réussite" à mettre en oeuvre?
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Action en cours avec l'ADIE sur la mobilisation du public QPV vers la création d'entreprise
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024		Non concerné
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV Pas de résultats par QPV Mise en place d'un "Apprentissage Dating" sur l'impulsion de M. Toulmet – délégué interministériel du développement de l'apprentissage dans les QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme : ? 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV: action à mettre en place? 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV: Action Pôle emploi "parcours numérique" qui a eu lieu au printemps 2019 - 10 bénéficiaires QPV
			26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de lancement	A travailler dans le cadre du PAQTE (pilote: Maison de l'emploi de Strasbourg)
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)		Non concerné
			28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de lancement	Réactiver le plan d'actions, rencontrer les acteurs pouvant intervenir dans cette thématique, mettre en place une action grand public (projection plein air et débat?) Devenir du poste de coordonnateur CLSPD: financement dans le droit commun?
			29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes		Non concerné
Faire République	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de déploiement	2 Adultes relais à Saverne: Un adulte relais tranquillité publique (poste créé en octobre 2018) Un adulte relais emploi insertion en cours de recrutement
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de déploiement	Nombre de postes FONJEP créés: 0 mais une demande validée par la CAF pour passer le poste de référente famille de 0,5 ETP à 1 ETP pour renforcer l'animation du Conseil citoyen et la fonction de référente
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes		Non concerné
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de déploiement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts (EVS) en QPV: 1 local CSC aux Gravières qui s'ajoute au CSC de Saverne l'Îlot du Moulin, et 1 local Contrat de Ville aux Sources (dans le cadre de l'abattement de TFPB) S'y ajoute un EVS géré par l'association AVA sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne.
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	Objectif atteint (national)	Assistante sociale et Conseillère en économie sociale et familiale du CCAS passées en catégorie A
			35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de lancement	Nombre d'acteurs formés chaque année pour le territoire de Saverne : faire le point avec la DRDJCS Une action à mettre en place dans le cadre du CLSPD
		36	Développer le service civique	En cours de déploiement	Politique en faveur des services civiques menée par la Ville, plusieurs services civiques chaque année (part QPV?)	

 SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - SEPTEMBRE 2019						
AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels: recenser les projets existants auprès des directeurs d'établissements en QPV
			38	Déployer les Micro-Folies		Non concerné
			39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV: Projet d'opéra baroque "Young Arthur" en 2018-2019 à l'école élémentaire des Sources (toutes les classes de l'école élémentaire et 2 classes du collège des Sources, incluant des élèves d'ULIS et UPE2A)
		ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville: à calculer 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme": 2 Une action à venir fin 2019: ciné débat sur l'égalité de genre avec le CSC, l'Espace Rohan et le Cinéma cubic



Fiche de poste Chef de projet Contrat de Ville de Saverne

Placé-e sous la double autorité du Sous-préfet à la Politique de la Ville et du Maire de la Ville, et sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'action sociale et de la famille (en charge de la Politique de la Ville et de l'éducation), le/la Chef de projet Contrat de Ville a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique, la conduite opérationnelle et le suivi-évaluation du Contrat de Ville.

- Dans le cadre du volet éducation du Contrat de Ville, il/elle a également en charge la coordination et le suivi administratif du Programme de réussite éducative (PRE), ainsi que la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine scolaire, avec une attention particulière portée aux écoles situées en QPV.

- Dans le cadre du volet sécurité du Contrat de Ville le/la Chef de projet a une mission d'animation et de coordination du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Sous l'autorité du Comité de pilotage du Contrat de Ville, il/ elle assure la gestion technique de la programmation annuelle.

Plus particulièrement, le/la Chef de projet Contrat de Ville a pour missions :

Contrat de Ville

- d'animer le dispositif de gouvernance du Contrat de Ville : animer les instances de pilotage, consolider les réseaux de partenaires institutionnels et d'acteurs socio-économiques et développer le travail en transversalité, optimiser la communication autour des projets
- d'animer la mise en œuvre du Contrat de Ville : animer des groupes de travail thématiques, préciser les orientations annuelles et en réaliser la programmation financière, accompagner les porteurs de projets, instruire et suivre les demandes de subvention, analyser la pertinence des projets proposés et suivre la conformité des réalisations, favoriser le développement de nouveaux projets
- de consolider l'expression de la démocratie participative : travailler en lien étroit avec l'animatrice du Conseil citoyen, suivre et appuyer les travaux du Conseil citoyen, s'assurer de la participation effective du Conseil Citoyen aux Comités de pilotage
- de construire et de mettre en œuvre une démarche partagée de suivi-évaluation des objectifs prioritaires du Contrat de Ville, de consolider et de partager les indicateurs existants, de venir en appui aux porteurs de projets pour leurs bilans
- de participer aux réunions du Comité d'animation économie et emploi de Saverne

Volet éducation du Contrat de Ville

1) coordonner le programme de réussite éducative (PRE)

- accompagner la mise en œuvre annuelle du PRE : co-animer les réunions des Equipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) et en rendre compte, organiser, animer et rendre

compte des Comités techniques, monter le dossier annuel de demande de subvention, finaliser le bilan annuel

- veiller à la mise en œuvre par le coordonateur/ animateur PRE, des outils d'évaluation des parcours individualisés mis en place, mais également, du programme annuel de réussite éducative ; veiller à ce que les actions soient, le cas échéant, réajustées en conséquence
- mobiliser le réseau partenarial social, éducatif et sanitaire autour de la réussite éducative d'enfants en difficulté sur le quartier prioritaire
- -garantir la cohérence des différentes actions éducatives mises en place sur le territoire

La gestion financière du PRE est assurée par le CCAS.

2) mettre en œuvre la politique municipale dans le domaine scolaire, avec une attention particulière portée aux écoles situées en QPV

- - préparer les commissions scolaires et en rendre compte, participer aux conseils d'école, suivre la réforme des rythmes scolaires, mettre en place le service minimum d'accueil le cas échéant...
- - suivre les inscriptions et les demandes de dérogations, organiser les commissions d'instruction des demandes de dérogations et veiller au respect de la carte scolaire
- - gérer le personnel scolaire municipal (ATSEM, agents d'animation et services civiques, soit 24 agents) : réaliser les entretiens annuels, faire évoluer les fiches de poste le cas échéant, suivre le temps de travail, ...).
- - suivre les actions existantes d'accompagnement des parents et favoriser le développement de nouvelles actions, ainsi que la scolarisation des moins de 3 ans, en lien avec les directeurs d'école et la référente famille QPV du Centre socioculturel
- - suivre le budget des écoles et les diverses demandes (travaux, sorties, etc.)

Volet sécurité du Contrat de Ville

Animer et coordonner le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

- - mettre en œuvre les orientations stratégiques du CLSPD, notamment par la mise en place d'un groupe de travail d'échange et d'information à caractère confidentiel et par une réflexion sur la mise en place d'une Cellule de veille
- - assurer la coopération de différents acteurs d'origines professionnelles diverses
- - être force de proposition et susciter des projets dans le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance, appuyer le montage des projets
- - communiquer sur les actions du CLSPD
- - faire le lien avec les autres axes du Contrat de Ville : volet éducation, pilier cadre de vie, Conseil citoyen...

Le Chef de projet n'a pas vocation à assurer le secrétariat du CLSPD.